

Durée et lieu :

- 1 journée
- En salle de formation à proximité du parquet (*ou d'un parquet voisin en cas de mutualisation*)

NB : Dans les cas où le nombre de procédures n'est pas suffisant pour organiser dans les délais une session de formation en présentiel et/ou dans le cadre de restrictions sanitaires en vigueur au moment du stage et sauf avis contraire du Parquet, SSA JUSTICE peut être amené à organiser le stage en visioconférence.

Intervenants :

Formateur expérimenté, expert dans l'analyse comportementale.

Public cible :

Personnes ayant commis une (ou plusieurs) infraction du type violences (hors violences conjugales et intrafamiliales), menaces, injures, y compris sur agent dépositaire de l'autorité, dégradations de bien...

NB : le programme qui suit est volontairement très détaillé afin de préciser toutes les notions abordées. Pour autant, ces notions ne sont pas nécessairement abordées de manière théorique mais par une approche concrète au cours d'échanges avec les participants orientés par le formateur pour faire émerger les notions importantes à retenir.

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

1. Cadre Juridique :

- o Code de procédure pénale, notamment les articles concernant les mesures alternatives aux poursuites (articles 41-1 à 41-5) et les alternatives à l'emprisonnement.
- o Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire (articles 707 à 727) pour ce qui concerne les mesures de contrôle en milieu ouvert comme alternative à l'emprisonnement.
- o En tant qu'obligation particulière d'une peine d'emprisonnement assortie d'une mise à l'épreuve (article 131-5-1 du code pénal)

2. Éthique et Citoyenneté :

- o Loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (Loppsi 2) pour les aspects de citoyenneté et valeurs républicaines.
- o Constitution de la République française, Articles 1 à 66.
- o Articles 4 et 5 du Code civil français,
- o Divers articles extraits du Code général des impôts, du Code pénal français, du Code du travail
- o Articles 1, 6 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789,
- o Article 225-1 du Code pénal français
- o La convention européenne des droits de l'Homme

OBJECTIFS DU STAGE

- Comprendre les fondements de la citoyenneté et de l'éthique sociale - les principes de la République Française
- Eviter la récidive ; Il s'agit de faire comprendre à l'auteur d'infractions la réalité et les conséquences de son geste mais aussi la chaîne émotionnelle et cognitive qui a amené à ce comportement, lui faire découvrir des techniques de régulation émotionnelle, cognitive, comportementale dans l'objectif d'ajuster sa propre conduite

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. Préambule

- 1.1 Présentation croisée de SSA JUSTICE et des stagiaires
Atelier 1 : « présentation » : *Tour de table de présentation détaillée des stagiaires (profession ou activité actuelle, contexte global de leur infraction en dehors des faits) avec pour support le mot et/ou l'image choisis par chacun, représentant une valeur ou règle de vie qui lui est importante*
- 1.2 Présentation du stage de citoyenneté
- 1.3 Objectifs de la formation et contenu du stage
- 1.4 Déroulement du stage et organisation matérielle du stage

MODULE 1 - FONDEMENTS DE LA CITOYENNETE ET ÉTHIQUE SOCIALE (3H30)

I. Éducation Civique et Éthique Sociale

- 1.1 Concepts de citoyenneté et valeurs républicaines
 - 1.1.1 Les droits et les devoirs du citoyen
 - 1.1.1.1 Droits civiques
 - 1.1.1.1.1 Droit de vote et participation politique
 - 1.1.1.1.2 Liberté d'expression et d'opinion
 - 1.1.1.1.3 Droit à un procès équitable et protection juridique
 - 1.1.1.2 Devoirs sociaux
 - 1.1.1.2.1 Obligation de payer des impôts
 - 1.1.1.2.2 Respect des lois et des règlements
 - 1.1.1.2.3 Participation à la vie communautaire
 - 1.1.1.2.4 Respect des institutions et des représentants de l'état
 - 1.1.1.2.5 Responsabilité individuelle et collective
 - 1.1.2 Les valeurs de la République
 - 1.1.2.1 Liberté
 - 1.1.2.1.1 Liberté individuelle et droits de l'homme
 - 1.1.2.1.2 Limitations légales à la liberté
 - 1.1.2.2 Égalité

Atelier 2 « Quand on parle d'égalité, vous pensez à quoi ? »

Objectif : *découvrir les différentes formes d'égalité (égalité en droits devant la loi, égalité des chances, égalité de traitement)*

 - 1.1.2.2.1 Égalité devant la loi
 - 1.1.2.2.2 Égalité des chances, égalité réelle et égalité de traitement
 - 1.1.2.2.3 Non-discrimination

Atelier 3 : « Différents mais égaux »

Objectif : *comprendre l'égalité à travers une équation. Objectif : montrer que les personnes ou groupes différents contribuent de manière égale à la valeur et à l'équilibre de la société*
 - 1.1.2.2.4 Politiques publiques d'égalité
 - 1.1.2.3 Fraternité
 - 1.1.2.3.1 Solidarité sociale et cohésion collective
 - 1.1.2.3.2 Devoirs civiques envers autrui
 - 1.1.2.3.3 Les formes d'engagement et d'actions fraternelles
- 1.2 Les institutions françaises et leur rôle

1.2.1 Les pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire

Atelier vidéo : « Qu'est-ce que la séparation des pouvoirs en France ? »

1.2.1.1 Fonctions de chacun

1.2.1.2 Relations : séparation des pouvoirs et interactions

1.2.2 Les services publics et leur importance

1.2.2.1 Types de services publics

Atelier vidéo : « définition du service public »

1.2.2.1.1 Services de l'État : Police, armée, éducation, santé, etc.

1.2.2.1.2 Services locaux : Gestion des déchets, transport public, aménagement du territoire, etc.

1.2.2.1.3 Services à caractère industriel et commercial : Eau, électricité, etc.

1.2.2.2 Rôle dans la société

1.2.2.2.1 Cohésion sociale

1.2.2.2.2 Développement économique

II. Quelles sont les conséquences des infractions ?

2.1 Etude de cas

Atelier vidéo : « Dégradations du mobilier urbain, un fléau pour les communes françaises » ou « Violences urbaines - Combien vont coûter les dégradations »

2.2 Les conséquences légales

2.2.1 De la socialisation aux normes sociales et juridiques

2.2.2 Quelles sont les différentes peines et sanctions relatives à ces infractions ?

2.2.2.1 Les trois catégories d'infraction

2.2.2.2 Les infractions menant au stage de citoyenneté

2.3 Les conséquences sociales

Atelier 4 : « Les ondes de nos actes » :

Objectif : identifier les conséquences des actes à différents niveaux (la société, autrui, l'entourage, soi), travailler sur la cohérence personnelle et non sur la punition ou la culpabilité, en partant des faits, de leurs conséquences. Observer sans jugement, analyser dans quelle mesure on peut reconstruire des liens avec les valeurs de chacun, des valeurs citoyennes positives.

2.3.1 La stigmatisation et l'impact sur les relations sociales

2.3.2 L'impact sur la famille et la communauté

2.4 Les conséquences émotionnelles

2.4.1 Pour la ou les victimes

Atelier 5 : « Empathie » :

Objectif : Faire prendre conscience de la détresse psychologique que peut ressentir une victime, ainsi que des répercussions à long terme (traumatismes, stress post-traumatique, etc.).

2.4.2 Pour l'auteur d'infraction

Atelier 4 bis repetita : "les ondes de nos actes" (suite)

Objectif : prendre conscience des émotions négatives associées à posteriori, des pensées et des croyances qui sous-tendent le comportement répréhensible (faire s'interroger les stagiaires sur ce qu'ils ressentent ou ont ressenti pour mettre en lumière l'existence éventuelle de sentiments de regret, de culpabilité, de colère mais également les justifications, les croyances servant à justifier l'acte).

MODULE 2 : LES FONDAMENTAUX DE L'ANALYSE COMPORTEMENTALE ; COMMENT EVITER LA RECIDIVE (3H30)

I. Analyse en chaîne pour comprendre un comportement problématique ayant donné lieu à l'infraction

Objectif général : à partir d'un contenu théorique, de supports vidéo et de l'exercice "les ondes de nos actes", permettre aux stagiaires d'apprendre à identifier la situation, les faits, les émotions ressenties qui ont participé à l'émergence du comportement répréhensible.

1.1 Le comportement : finalité d'une chaîne émotionnelle et cognitive dans un contexte donné

1.1.1 Analyse des réactions émotionnelles : Ateliers

1.1.1.1 Atelier 6 : « La chaîne émotionnelle »

Atelier vidéo : illustration d'un événement déclencheur dans un contexte donné, interprétation de cet événement, sensations corporelles, impulsion à agir, expressions et communication, conséquences.

Travail individuel : rédaction individuelle d'un document illustrant sa propre chaîne émotionnelle impliquée dans le comportement répréhensible : *schéma explicatif des cercles vicieux dans le cadre de la colère/ impulsivité, frustration, agressivité et éléments renforçateurs (consommation de substances, insomnie, « stressseurs », isolement)*

1.1.1.2 Atelier 7 : « le thermomètre de mes émotions »

Atelier vidéo : « La roue des émotions de Plutchik »

Atelier 4 ter repetita : "les ondes de nos actes" (suite) / ou alternative : « Monsieur X »

Objectif : à partir de l'exercice "les ondes de nos actes" et du support vidéo, décrire les faits, repérer les émotions avant/ pendant l'acte commis, les sensations corporelles, les conséquences de cet état émotionnel pour soi/ autres et les éléments renforçateurs (substances, insomnie, « stressseurs », facteurs sociaux comme querelle ou isolement) du comportement problématique lié à l'infraction

1.1.2 Introduction aux biais cognitifs

Atelier vidéo : « Les distorsions cognitives » expliquant ce que sont les biais cognitifs (exigences, dramatisation, jugement, non acceptation, tout ou rien, etc.).

Atelier 4 quinquies repetita : Travail individuel à partir de la feuille "les ondes de nos actes" / ou alternative « Monsieur X »

Identification par chaque stagiaire de ses pensées associées avant/pendant/après l'acte répréhensible commis, de ses biais cognitifs et/ou des croyances entrant en jeu.

II. En route vers le changement : techniques de régulation émotionnelle, cognitive et comportementale

2.1 Techniques de régulation émotionnelle et cognitive

Atelier 9 : « Stratégies somatiques de régulation émotionnelle » : Distribution de techniques pratiques "en cas de crise", tableau pour identifier "ce qui m'aide/ ne m'aide pas" en cas de colère, frustration, impulsivité

2.2 Techniques de régulation comportementale

2.2.1 Technique de résolution de problèmes

2.2.2 Les techniques d'affirmation de soi

2.2.3 Identifier, désamorcer un conflit : techniques communicationnelles

III. Mise en place d'un plan d'action par stagiaire

Atelier 10 : « balance décisionnelle ».

Objectif : identifier les avantages et inconvénients du changement du comportement problématique (lié aux infractions commises) et les avantages / inconvénients du "statu quo".

Atelier 11 : Elaboration d'un plan d'action personnel : Exercice individuel final de réflexion par lequel chaque stagiaire va identifier ses propres stratégies de régulation émotionnelle, cognitive, comportementale à mettre en place. Elaboration d'un plan d'action individuel

IV. Conclusion

Résumé des connaissances et compétences acquises
Questionnaire d'évaluation finale